

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 SEPTEMBRE 2020**

L'An Deux Mil Vingt, le Dix Septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Stéphane FOUCHARD, Maire.

Date de convocation : 03/09/2020

Date d'affichage : 03/09/2020

Nombre de membres en exercice : 19 présents : 17 votants : 18

Etaient présents : M.FOUCHARD Stéphane, Mme CORMIER Véronique, M.HERRAUX Denis, Mme BERTHE Isabelle, M.BONNIN Christian, Mme CHEVRAY Sandrine, M.POUILLET Patrice, M.BEVILLON Eric, Mme BOIS Laëtitia, M.FOULADOUX Giovani, Mme RENAULT Jessica, M.LEBAS Fabien, Mme HUBERT Laurence, M.LEBLANC Grégory, Mme GODIN Odile, M.DOBREMEL Alain, Mme MAILLARD Loëtitia, M.MALHERBE-GUICHARD Alain

Absente excusée : Mme WATTEAU Laurence qui a donné pouvoir à Mme RENAULT Jessica,

Absente non excusée : Mme BOIS Laëtitia

Secrétaire de séance : Mme CORMIER Véronique

L'ordre du jour comporte les points suivants :

1. Approbation des procès-verbaux des séances du CM du 09 Juillet et 10 Juillet 2020
2. Repas des Anciens 11 Novembre 2020 fixation des tarifs des participants
3. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'Assainissement année 2019
4. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'Eau Potable année 2019
5. Désignation d'un correspondant Défense
6. Informations diverses

Monsieur le Maire demande le rajout de 1 sujet :

7. Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

1. APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des 09 et 10 Juillet 2020 sont approuvés à l'unanimité.

2. REPAS DES ANCIENS 11 NOVEMBRE 2020 FIXATION DES TARIFS DES PARTICIPANTS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'organisation du « repas des anciens » qui aura lieu le 11 Novembre prochain. Il rappelle que la cérémonie commémorative se déroulera Place des Acacias à 11 heures, suivie du vin d'honneur offert à la Mairie lui-même suivi du repas dans la salle des Glycines.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe la participation à 14€ pour les personnes âgées de plus de 70 ans et à 28€ pour le conjoint ou autre personne âgées de moins de 70 ans. Une invitation sera adressée aux personnes par un courrier de préinscription, et en fonction du nombre de participants et du contexte sanitaire, le repas pourra être annulé. Il est précisé que l'organisation de ce repas se fait en alternance entre les deux commerçants locaux et que le seuil des 70 ans correspond à l'année de naissance.

Les élus qui participeront au repas sont Mme GODIN, Mme BERTHE, M. FOUCHARD, M.MALHERBE-GUICHARD.

Adopté à l'unanimité.

Arrivée de M.LEBLANC Grégory.

3. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT ANNEE 2019

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif de la commune.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

M.HERRAUX expose quelques données techniques et financières du service de l'assainissement.

Abonnés

Au 31/12/2019 673 abonnés

Au 31/12/2018 683 abonnés

Linéaire

9,28 kms de réseau unitaire et 2,32 kms de réseau séparatif d'eaux usées

Volumes facturés

En 2019 : 65.226m³

En 2018 : 67.914m³

Soit une augmentation de 4,1%

Boues évacuées en Tonnes de Matière Sèche (TMS)

En 2019 : 16,9 T

En 2018 : 20 T

Tarification

Abonnement : 42€

Prix au m³ de 0 à 100 m³ : 1,36€/m³

Prix au-delà de 100m³ : 1,07€/m³

Montant HT de la facture de 120m³ revenant à la collectivité : 199,40€

(part fixe annuelle : 42€ et part proportionnelle 157,40€)

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

4. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE ANNEE 2019

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, M.DOBROMEL, Conseiller Municipal et Président du Syndicat d'Eau Potable de Brette les Pins-Saint-Mars-d'Outillé, présente à l'Assemblée le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'année 2019.

Volumes facturés : 208 725 m³

M. DOBROMEL précise qu'il existe 4 à 6 contrôles de qualité par an (480 molécules sont analysées).

Le résultat des analyses indique une eau propre et conforme à la consommation.

Recettes : 388.372€

Dépenses : 278.644€

Le montant des impayés est de 56.723,24€ soit 5,17% des montants facturés depuis 2010. Cela concerne les deux communes composant le syndicat d'eau.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

5. DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée délibérante qu'il y a lieu de désigner un *Correspondant Défense* qui a vocation à développer le lien armée-nation et à promouvoir l'esprit de Défense Nationale. Il est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du Département et de la Région.

Le Conseil Municipal désigne M. Denis HERRAUX, Maire-Adjoint, qui accepte cette fonction.

Adopté à l'unanimité.

6. DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que des dispositions nationales vont permettre d'abonder la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) en vue de soutenir le tissu économique local afin d'accompagner les projets des communes et leurs groupements.

Les dispositions régissant l'emploi de la DSIL soutiennent 3 thématiques :

- les projets relatifs à la transition écologique,
- les projets ayant trait à la résilience sanitaire (opérations en matière de santé publique, de mise aux normes des équipements sanitaires, des travaux sur les réseaux d'assainissement),
- les projets visant à soutenir la préservation du patrimoine public historique et culturel.

Considérant que les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement pourraient bénéficier de cette dotation et que le marché de travaux n'est pas encore attribué, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement,
- prend acte du plan de financement présenté,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

7. INFORMATIONS DIVERSES

7.1 Décisions du Maire

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée délibérante des décisions prises en application de sa délégation en matière de passation de marchés publics :

-N°01/2020 du 30/07/2020 portant sur le transfert entre 2 programmes d'investissement à hauteur de 4.268€ pour régler le devis en cours auprès d'*Astiweb* pour l'installation du nouveau système de téléphonie IP.

-N°02/2020 du 20/08/2020 portant sur le transfert entre 2 programmes d'investissement à hauteur de 2.000€ pour régler le devis de la baie vitrée à la bibliothèque.

-Signature du devis pour le transport des élèves de l'école publique vers la piscine d'Ecommoy (83,25€ TTC/séance – soit 20 séances – classes de GS/CP/CE1)

-Signature du devis pour les travaux de voirie prévus dans le lotissement de la Haute Paillerie avec l'entreprise Pigeon pour la somme de 10.146€ TTC

7.2 Projet de règlement intérieur

Les communes de plus de 1.000 habitants doivent élaborer un règlement intérieur pour préciser les modalités de fonctionnement du Conseil Municipal dans les 6 mois qui suivent son installation. Un projet de règlement intérieur a été élaboré et Monsieur le Maire invite les membres à formuler leurs observations. Ce projet de règlement sera mis en délibération pour la prochaine séance du Conseil Municipal.

7.3 Projet Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'attribution du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). Ce dispositif est exclusif de tout autre régime indemnitaire lié aux fonctions et à la manière de servir des agents. Il est constitué de deux parties :

- Une première partie est dénommée Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise liée aux fonctions exercées (IFSE) : la délibération en fixe les conditions d'attribution, critères, planchers et plafonds, modalités de versement, périodicité.
- La seconde partie est dénommée Complément Indemnitaire Annuel (CIA) lié à l'engagement et à la manière de servir. Ce complément est à versement facultatif, la délibération en fixe les planchers et les plafonds, les critères et les modalités de versement.

L'Assemblée détermine les critères relatifs aux deux parts : les montants plafonds par cadres d'emplois représentent les plafonds instaurés par les corps de l'Etat de référence : seul le cumul IFSE + CIA est applicable pour la Fonction Publique Territoriale.

Un projet de délibération sera soumis pour avis au Comité Technique (CT) qui donnera son avis sur les grandes orientations et les critères de répartition. Cette réunion est fixée le 12 Novembre 2020. Le Conseil Municipal délibérera à la réunion du 17 Décembre 2020.

7.4 Prêt tableau *Miracle de St Julien* au Conseil Départemental

Afin de mettre en valeur la peinture sarthoise du XVII^{ème} siècle et le travail de restauration des objets mobiliers engagé dans le département depuis 30 ans, le Conseil Départemental, en partenariat avec le CAUE de la Sarthe, organise une manifestation culturelle du 20 novembre 2020 au 21 mars 2021 à l'Abbaye Royale de l'Epau, mettant en valeur des richesses artistiques locales, sous forme d'une exposition des tableaux religieux de cette époque conservés dans les églises du Département. Ces œuvres exposées valoriseront les travaux de restauration engagés par les communes prêteuses avec l'aide du Département.

Le Conseil Départemental a sollicité le prêt du tableau « *Miracle de Saint-Julien* » conservé dans l'Eglise sachant que la prise en charge du transport « clou à clou » de ce tableau ainsi que l'assurance sont assumées par le Département.

7.5 Présentation du site Internet *Espaces Elus et sms*

Une réorganisation de l'espace « Elus » du site internet de la collectivité est présentée. L'alerte « Sms » pour prévenir de l'arrivée d'un message sur le portable des élus est techniquement compliquée à mettre en place mais le webmaster y travaille.

7.6 Désignation d'un élu pour la commission intercommunale Communication

En vue de participer au groupe de travail « communication » constitué au sein de la Communauté de Communes du Sud Est Manceau, Mme Véronique CORMIER est désignée et accepte cette fonction.

7.7 Course cycliste « La bretteoise » organisée par Brette sportif.

La course cycliste « La bretteoise » se déroulera le 19/09/2020 ; le départ est prévu devant la bibliothèque à 18h. Trois élus donneront le départ : Messieurs Fabien LEBAS, Patrice POUILLET et Madame Véronique CORMIER.

7.8 Formulaire de collecte et d'informations sur les données personnelles des élus de la collectivité

Les élus sont invités à compléter le formulaire de collecte et d'informations sur les données personnelles qui se compose de deux parties, l'une relative à la protection des données à caractère personnel et l'autre partie, sur le recueil de consentement pour la communication des données. Le Règlement Général de Protection des Données (RGPD) a évolué depuis 2018 et la collectivité met en application les mentions légales nécessaires au fur et à mesure de l'utilisation des documents.

7.9 Divers

- Une visite du château d'eau et de la station d'épuration est fixée le Samedi 17 Octobre 2020 à 9h30.
Une confirmation écrite sera adressée à chacun.
- Les chicanes ont été enlevées sur la rue des Pins. Les riverains, qui ont été sollicités pour émettre leur avis, souhaitent des dos d'âne. Un radar pédagogique, prêté par la Communauté de Communes, sera installé sur cette rue puis rue des Ecureuils pour permettre d'enregistrer les données des flux de circulation.
- Au stade subsistent des problèmes de détérioration de poubelles et de circulation bruyante des quads et motos.
- Des déchets sauvages existent toujours et il est demandé de vider les « bacs à marée » mis à disposition par l'association Préservation du Cadre de Vie du Sud Est du Pays Manceau.
- M.HERRAUX signale que la Commission Communale *Cadre de Vie et Environnement* se réunira le Vendredi 02 Octobre 2020 à 18h. Les affaires liées à l'urbanisme seront traitées à 19h15 en présence de l'agent en charge de ces dossiers.
- Mme BERTHE rappelle les règles d'utilisation du parking de l'école et fait le point sur la rentrée scolaire qui s'est bien déroulée. Les récréations ont été calquées sur les services de la cantine. Elle sollicite deux élus pour participer à la commission « menus » pour le restaurant scolaire en présence de la responsable du service. Mesdames Odile GODIN et Laurence HUBERT se portent volontaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

La secrétaire de séance,

Le Maire,